

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-033 du 24 mars 2025
Portant sur le recours à un contrat de prestation de service dans le cadre de
l'assainissement collectif (Suivi des STEP)**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Temps-libre à MAINSAT, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4	Absents : 10	Exprimés : 48

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

Excusés : DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.

Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Jacques MOREAU

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

Pour le bon fonctionnement du service « assainissement » il est proposé de faire appel à une entreprise, dans le cadre d'une convention de prestation de services, pour assurer la gestion, l'entretien, la surveillance et la maintenance des infrastructures d'assainissement collectif sur une courte durée.

Cette prestation de service, d'une durée de 4 mois et assurée par SUEZ, a pour objectif de palier à l'absence de moyens humains en interne permettant le maintien de cette gestion le temps de préparer un marché de prestation de service public pour une durée plus conséquente.

L'estimation de cette prestation de services, prévue sur une période de quatre mois, est évaluée à 7 900,00€ / mois HT.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Prestation de service dans le cadre du suivi (4 mois)	31 600€	Autofinancement (100%)	37 920€
TVA 20%	6 320€		
TOTAL TTC	37 920€	TOTAL TTC	37 920€

Vu l'article L2122-1 du code de la commande publique,

Considérant la compétence assainissement collectif assurée par la communauté de communes,

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-033-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Considérant la nécessité d'assurer la gestion, l'entretien, la surveillance et la maintenance des infrastructures d'assainissement dont la communauté de communes à la charge,

Considérant l'absence de moyens humains en interne pour la réalisation de ces missions,

Considérant le délai nécessaire pour la mise en place d'un marché public de prestation de service

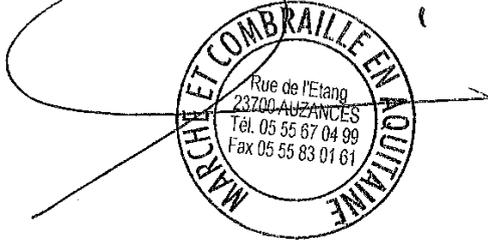
Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- VALIDER le financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISER la Présidente à signer la convention de prestation de service annexée ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2025.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 3 avril 2025
Pour copie conforme, le 3 avril 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



Le Secrétaire de séance,
Jacques MOREAU

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-033-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025